COMMUNE DE SAINT SIFFRET

Les Brèves de Saint-Siffret

- novembre 2022 -

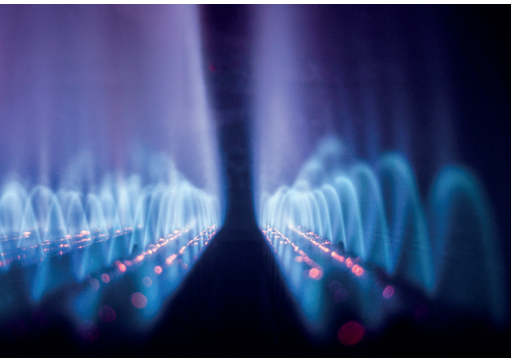

Depuis plusieurs mois, nous subissons une envolée sans précédant des prix de l'électricité et du gaz. Si nous n'agissons pas, cette crise énergétique aura de forts impacts sur les budgets de fonctionnement de notre commune et pourrait avoir des répercutions sur notre pouvoir d'investissement, voire induire l'augmentation de la fiscalité et du tarif de l'eau et de l'assainissement.

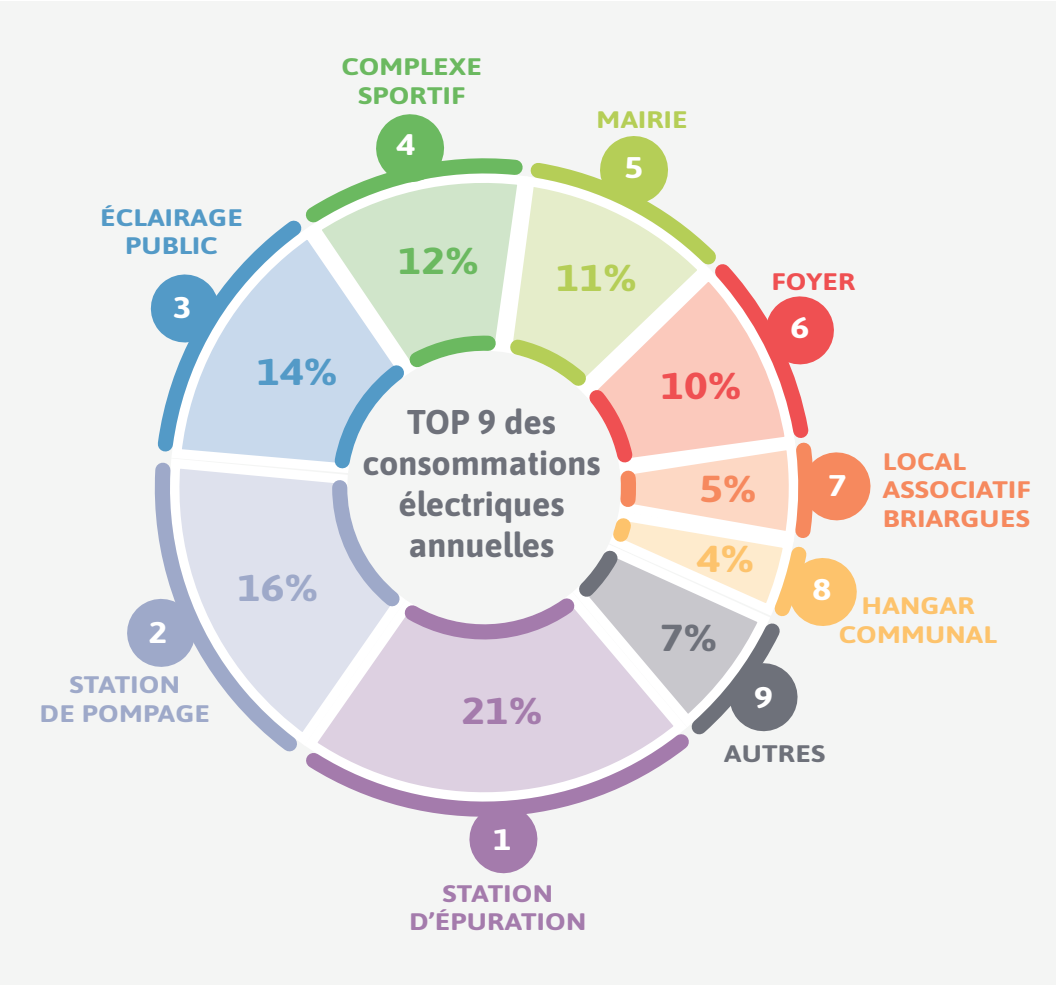

ÉTAT DES CONSOMMATIONS COMMUNALES 2021

Consommation communale =

500 000 kWh/an

Soit **80 000 €** TTC/an

Soit l'équivalent d'une consommation d'environ

40 habitations

DOSSIER SPÉCIAL

Afin que notre commune ne subisse de plein fouet cette crise sans précédent, nous avons entrepris depuis plusieurs mois un important travail sur la réduction des consommations électriques de votre commune dont **nous vous présentons les premières mesures dans ce dossier spécial.**

Mairie de Saint-Siffret - Route de St-Maximin, 30700 SAINT SIFFRET - 04 66 22 20 64 - contact@mairiesaintsiffret.fr - mairiesaintsiffret.fr

LES MESURES MISES EN OEUVRE

1 PASSAGE EN LED DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Passage en LED de l'éclairage de l'école, de la cantine, du foyer et de la mairie. Les travaux sont actuellement en cours et ils devraient s'achever début novembre 2022.

Coût opération :	47 146 €
Subvention :	38 262 €
Reste à charge :	8 884 €

Gains à venir :
80 % d'économie d'énergie

2 RENÉGOCIATION DE NOS CONTRATS D'ÉLECTRICITÉ

Votre commune gère à l'heure actuelle 18 contrats d'électricité.

Le conseil municipal a délibéré le 7/12/2021 pour intégrer notre commune au groupement d'achat d'électricité "Territoire d'énergie 30 / Hérault énergie".

- Début juin, nos 3 contrats d'électricité "tarif jaune supérieur à 36kWh" (station de pompage , foyer, école et cantine) ont déjà bénéficié de cette nouvelle tarification.

Base tarifaire (€cent./kWh)		01/2021	02/2022	06/2022
HIVER	Heures Pleines	8,329	12,639	. (1)
	Heures Creuses	6,033	10,343	. (1)
ÉTÉ	Heures Pleines	5,527	9,837	3,999
	Heures Creuses	3,667	7,977	2,365

(1) données non connues, heures pleines et heures creuses hiver pas encore facturées.

Gains générés :
- 29 % sur les heures pleines
- 47 % sur les heures creuses

Les autres contrats d'electricité sont actuellement en cours de renégociation, ainsi que le calcul des besoins réels en puissance électrique afin d'ajuster au mieux nos abonnements.

3 MODERNISATION DE L'ENSEMBLE DU PARC D'ÉLAIRAGE PUBLIC

Actuellement l'éclairage public de votre commune c'est :

- 15 armoires de commandes
- 437 points lumineux :
  - » 350 points lumineux énergivores (sodium, halogène...)
  - » 85 points lumineux déjà passés en LED depuis 2020
  - » 2 candélabres solaires

Coût opération :	259 110 €
Subvention :	90 100 €
Reste à charge :	169 010 €

Gains à venir :
75 % d'économie d'énergie

Retour sur investissement sur 6 ans

ÉCLAIRAGE PUBLIC
LEVIERS D'ACTION ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

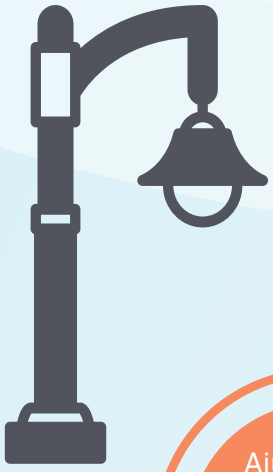

Éclairages solaires

Ajustement des puissances installées et renégociation des contrats

Horloges astronomiques radiocommandées synchronisées

Passage en LED de l'ensemble de l'éclairage public

Revente des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Pilotage et gestion centralisés de l'éclairage public et suivi des consommations

Extinction horaire de l'éclairage public

Driver de variation de puissance sur chaque candélabre

4
AUTRE LEVIERS À L'ÉTUDE :

(chiffrages en cours)

- Passage en LED de l'éclairage du complexe sportif,
- Passage en LED de l'ensemble des illuminations de Noël,
- Installation de programmateurs pour couper le chauffage et la climatisation du foyer lorsqu'il est inoccupé,
- Sensibilisation de notre personnel aux écogestes,
- Extinction du panneau d'information électronique de l'espace Briargues la nuit.

5
EN COURS DE RÉFLEXION :

- Remplacement des menuiseries extérieures des bâtiments communaux suivant étude thermique.
- Renforcement de l'isolation thermique des bâtiments communaux.
- Implantation de panneaux photovoltaïques permettant d'optimiser le bilan énergétique de la commune.

ET SI ON ÉTEIGNAIT LES LUMIÈRES ?

Dans cette optique, il est envisagé d'expérimenter, au cours de cet hiver, l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit de 23h à 5h. C'est une action forte, qui vise à atteindre plusieurs objectifs en terme de préservation de la biodiversité, de lutte contre la pollution lumineuse, et d'économie d'énergie.

Beaucoup de nos communes environnantes ont d'ores et déjà mis en place cette pratique avec succès.

Tout au long de cette expérimentation l'opinion des Saint-Siffrétois(es) sera recueillie et des actions d'information de la population seront engagées.

Donnez votre avis !

- complétez le questionnaire ci-dessous et déposez-le en Mairie
- ou remplissez le questionnaire en ligne sur le site internet de la Mairie.

CETTE MESURE SERAIT APPLICABLE EN CETTE FIN D'ANNÉE

LES AVANTAGES DE L'EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT (23H À 5H)

- Économiser l'énergie et ainsi faire un pas vers la transition écologique en luttant contre le réchauffement climatique.
- Réduire les perturbations du rythme biologique (troubles du sommeil, augmentation du stress, modification des rythmes hormonaux).
- Lutter contre les perturbations de la biodiversité nocturne.
- Pour respecter la loi : la pollution lumineuse est prise en compte aux yeux de la loi. En effet, des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets. Parmi les principales, la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1, la loi n°2010-788 de juillet 2010, l'article L 538-1 du code de l'environnement ou encore le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011.

80% des cambriolages ont lieu le jour,

55% ont lieu entre 14h et 17h,

99% des délits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées.

(Données gendarmerie/ compagnies d'assurance)

SONDAGE À COMPLÉTER ET REMETTRE EN MAIRIE

Où habitez-vous dans le village ?

- ❑ Centre du village
- ❑ Quartier / lotissement
- ❑ Périphérie / campagne

Utilisez-vous l'éclairage public entre 23h et 5h du matin :

- ❑ plus d'une fois par semaine
- ❑ plus d'une fois par mois
- ❑ plus d'une fois par an

Etes-vous prêt(e) à expérimenter l'extinction de l'éclairage nocturne ?

	oui	non
De 23h et 5h du matin	❑	❑
De minuit à 5h du matin	❑	❑

Je suis informé(e) que les données recueillies par ce formulaire ne sont pas partagées avec des tiers, elles ne sont utilisées que dans le cadre du traitement du sondage. Je consens au stockage de mes informations envoyées.

© 2022 Mairie de Saint-Siffret - Tous droits réservés - Crédits photos : Unsplash / Vecteezy.com - Graphisme : Studio Ekodesign